

COMMUNE DE RANSPACH

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2019

sous la présidence de Monsieur Jean-Léon TACQUARD, Maire.

Nombre de conseillers élus : 15

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 9

M. Jean-Léon TACQUARD	Maire
M. Éric ARNOULD	Adjoint au Maire
Mme Anne-Catherine DREYER	Adjointe au Maire, excusée
Mme Catherine PITROSKY	Adjointe au Maire, procuration à Mme Carole BOURRE
Mme Carole BOURRE	Adjointe au Maire
M. Frédéric RICHARD	Conseiller Municipal, absent
Mme Véronique GRETH	Conseillère Municipale
Mme Léa ZETTL	Conseillère Municipale, absente
Mme Elisabeth SIRY	Conseillère Municipale
M. Hervé BLUNTZER	Conseiller Municipal, absent
M. Michel PINCHEMEL	Conseiller Municipal
Mme Christelle PEREIRA	Conseillère Municipale
Mme Christelle KEMPF	Conseillère Municipale
M. Yannick BELOT	Conseiller Municipal

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Observations éventuelles du PV du 31.10.2019

1. Décision modificative n°2 Budget Principal
2. Attribution d'une aide exceptionnelle (secours d'urgence)

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Véronique GRETH, Conseillère Municipale, est désignée en qualité de secrétaire de séance. Elle sera assistée de Mme Anne-Rose NAVILIAT, Secrétaire.

OBSERVATIONS EVENTUELLES DU PV DU 31/10/2019 :

Ce procès-verbal dont copie conforme a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal, est approuvé à l'unanimité des présents.

DEL19-12-19/01 DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRINCIPAL

68262 Code INSEE	COMMUNE DE RANSPACH Commune de RANSPACH	DM 2019
---------------------	--	---------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal




DECISION MODIFICATIVE N° 2
Virements de crédits

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	9
Nombre de suffrages exprimés	10
VOTES: Contre	0
Pour	10
Date de convocation	16/12/2019

L'an deux mille dix neuf, le dix neuf, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session extraordinaire sous la présidence de TACQUARD Jran-Léon, Maire.

Objet : DM N°2 Aide attribuée à une famille suite à un sinistre

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2764 : Créances sur les particuliers		20 000.00 €
TOTAL D 27 : Autres immos financières		20 000.00 €
R 2764 : Créances sur les particuliers		20 000.00 €
TOTAL R 27 : Autres immos financières		20 000.00 €

Signataires	ARNOULD Eric	
	BELOT Yannick	
	BLUNTZER Hervé	
	BOURRE Carole	
	DREYER Anne-Catherine	
	GRETH Véronique	
	KEMPF Christelle	
	PEREIRA Christelle	
	PINCHEMEL Michel	
	PITROSKY Catherine	
	RICHARD Frédéric	
	SIRY Elisabeth	
	TACQUARD Jean-Léon	
	ZETTL Léa	

Certifié exécutoire par TACQUARD Jran-Léon, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 19/12/2019 et de la publication le 20/12/2019.

A RANSPACH, le 19/12/2019.

ont signé les membres présents
pour extrait conforme



Le Maire

Jean-Léon TACQUARD

DEL19-12-19/02 AIDE DE SECOURS ET D'URGENCE ATTRIBUEE A UNE FAMILLE SUITE A UN SINISTRE

Mme Anne-Catherine DREYER, Adjointe au Maire, concernée par ce point ne participe pas à la réunion. Elle s'est excusée.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal l'incendie qui a eu lieu à Ranspach, le 14 décembre dernier, chez Monsieur et Madame Bertrand DREYER, 49, rue Général de Gaulle détruisant une grande partie de leur maison.

Il propose de leur attribuer une aide de secours et d'urgence de 20 000 € remboursables afin qu'ils puissent faire face aux dépenses immédiates.

Afin de fixer les modalités de versement et de remboursement, une convention sera prise entre la commune de Ranspach et la famille DREYER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents,

Confirme le versement d'une aide de secours et d'urgence de 20 000 € à M. et Mme DREYER Bertrand par la Trésorerie de St-Amarin grâce à l'émission d'un mandat de dépense ;

Dit que cette avance sera remboursée au plus tard le 30/09/2020 en plusieurs fois ;

Autorise M. le Maire à passer une convention avec M. et Mme DREYER Bertrand fixant les modalités de versement et de remboursement de cette aide ;

Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire ;

Dit que la somme a été prise par le biais de la Décision Modificative n°2 du Budget Principal.

Séance levée à 20h25

La Secrétaire de Séance :

Véronique GRETH

